

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron de Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26 février 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	26	3	2	3	1

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHEADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GAGNAIRE Gilles, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean-Pierre, SUDRON Frédéric à DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIEAU Vincent à BIDAUD Jean-Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : CHABANAT Christine, LOURADOUR Patricia

Membres absents : SIMON Isabel, GORA Richard, Mélanie PLAZANET

Secrétaire de séance : BOUR Coline

INSTITUTION

Délibération n° C016-2026 : Choix du bureau d'études pour l'élaboration du PLUi suite à l'avis de la commission d'appel d'offres

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du C111-2025 du 30 octobre 2025 autorisant le lancement du marché public relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par les services ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 février 2026 ;

Considérant que la procédure de mise en concurrence a été menée conformément aux règles du Code de la commande publique ;

Considérant que plusieurs offres ont été reçues et analysées selon les critères définis dans le règlement de consultation ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 février 2026, a émis un avis favorable au choix du bureau d'études Karthéo, dont l'offre a été classée première au regard des critères de sélection ;

Considérant que ce bureau d'études présente l'offre économiquement la plus avantageuse et répond de manière satisfaisante aux besoins de la collectivité pour l'élaboration du PLUi ;

Il s'agit pour le Conseil :

- D'approuver le choix du bureau d'études Karthéo pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), conformément à l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 février 2026
- D'autoriser le Président à signer le marché correspondant, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à son exécution
- De prévoir l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice en cours et aux exercices suivants, selon l'échéancier de la mission.
- De dire que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré par 28 voix Pour et 1 Abstention :

- **APPROUVENT** le choix du bureau d'études Karthéo pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), conformément à l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 février 2026
- **AUTORISENT** le Président à signer le marché correspondant, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à son exécution
- **PREVOIENT** l'inscription des crédits correspondants au budget de l'exercice en cours et aux exercices suivants, selon l'échéancier de la mission.
- **DISENT** que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 06 mars 2026

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le :

11 MARS 2026

Publié le : **11 MARS 2026**



